

CREATION D'UN EMPLOI DE CHEF(FE) DE PROJET
« ACTION CŒUR DE VILLE »

Conseil Communautaire du 4 juillet 2019

D 2019	D	18
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	67 des dossiers 1 à 3 – 64 des dossiers 4 à 25	
Votants	76	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **27 juin 2019** s'est réuni à la salle des fêtes de Virazeil, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHÉ (jusqu'au dossier 3)
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	\
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	\
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND - Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourgues Sur Garonne</u>	Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	\
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	\
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA (suppléante)
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Laqupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY - Daniel BENQUET – Marie.Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET - Roland CHRISTEN – Charles CILLIERES (jusqu'au dossier 3) - Patrick COUZINEAU – Joël HOCQUELET - Michel HOSPITAL – Josette JACQUET – Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Jean-Pierre MARCHAND - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA (jusqu'au dossier 3)
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Roger STEFFAN (suppléant)
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	\
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD – Liliane BORDES - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT-MOREAU – Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Gérard MARTET (suppléant)
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

Absents ou excusés

François NÉRAUD - Bernard CABANE - Michel PÉRAT - Carole VERHAEGHE - Jacques BILIRIT - Jean-François THOUMAZEAU - Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR - Maryse VULLIAMY - Marie.Catherine BALLEREAU - Sophie BORDERIE - Jacqueline CORREGES - Jean.Luc DUBOURG - Philippe LABARDIN - Thierry CARRETEY - Marie-France BONNEAU - Gilles LAGAÛZÈRE - Jacques BRO - Isabelle CESA - Jean.Pierre VACQUE - Eric BOUCHAUD - Daniel GAÏDELLA - Valérie TACCO - Jacky TROUVÉ - Charles CILLIERES (à partir du dossier 4) - Pascal LAPERCHÉ (à partir du dossier 4) - Régine POVÉDA (à partir du dossier 4)

Pouvoirs de

Jean-François THOUMAZEAU à Jean-Claude DERC – Jacques BILIRIT à Josette PATISSOU - Isabelle CESA à André CORIOU – Marie-Catherine BALLEREAU à Jean-Pierre MARCHAND - Eric BOUCHAUD à Maryline DE PASCAU - Jean-Luc DUBOURG à Roland CHRISTEN – Jacqueline CORREGES à Marie-Françoise BOUGUES - François NÉRAUD à Francis DUTHIL – Gilles LAGAÛZÈRE à Christine VOINOT - Régine POVÉDA à Philippe RIGAL (à compter du dossier 4) - Pascal LAPERCHÉ à Maryse HERVE (à compter du dossier 4) - Charles CILLIERES à Joël HOCQUELET (à compter du dossier 4)

Secrétaire de Séance

Daniel BORDENEUVE

Dossier n°21 - CREATION D'UN EMPLOI DE CHEF(FE) DE PROJET « ACTION CŒUR DE VILLE »

Rapporteur : Francis DUTHIL

Objet de la délibération

Cette délibération vise à créer un poste de chef de projet « Action Cœur de Ville ».

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3-3-1° ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° D.2018.E.10 du 5 juillet 2018 décidant de la mise en place du RIFSEEP à VGA ;

VU la saisine au comité technique du 11 juin 2019,

Exposé des motifs

La candidature commune de Val de Garonne Agglomération, des communes de Marmande et Tonneins a été retenue au plan national « Action cœur de ville », porté par le ministère de la cohésion des territoires.

Ce plan associant notamment la Caisse des Dépôts et Consignations et Action logement vise à créer les conditions permettant la revitalisation des villes moyennes, et particulièrement de leur centre-ville (Habitat, commerces, espaces publics, services...)

Pour mener à bien ces différentes missions, le chef(fe) de projet « Action cœur de ville » devra nécessairement disposer d'une expertise particulière touchant de multiples domaines, notamment dans les champs du développement économique, de l'innovation, de l'aménagement du territoire, de l'habitat et du commerce.

A cette fin il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi de chef de projet H/F « Action cœur de ville » contractuel, relevant de la catégorie A de la filière administrative, à temps complet 35/35ème. Ce poste est rattaché au Pôle Habitat, Aménagement et Droits des sols ».

Le Chef de projet H/F sera responsable de la mise en œuvre de la convention de revitalisation à l'échelle du centre-ville des communes de Marmande et Tonneins. Il ou elle aura pour missions la coordination administrative du projet, l'animation à l'échelle des 3 collectivités (Val de Garonne Agglomération – Marmande – Tonneins), le suivi ainsi que l'évaluation du dispositif.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Approuve la création d'un emploi à durée déterminée de Chef de projet « Action cœur de ville », de catégorie A de la filière administrative, à temps complet pour un temps de travail de 35 heures hebdomadaires, à pourvoir à compter du 1^{er} septembre 2019.

Approuve que l'emploi de Chef de projet « Action cœur de ville », sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans, compte tenu de la spécificité du poste explicité dans l'exposé des motifs, sur la base de l'article 3-3, 1^{er} alinéa de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, en l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Précise que le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Précise que fonction du niveau d'étude, de la possession de diplômes, et de l'expérience professionnelle, la rémunération sera calculée par référence à la grille du 1er ou 2ème grade de Catégorie A de la filière Administrative ; et sera modulée entre le 1^{er} échelon du 1er grade et le dernier échelon du 2ème grade de recrutement. Un régime indemnitaire pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux, selon les dispositions prévues par la collectivité.

Propose que les crédits nécessaires soient inscrits sur le budget principal 2019 (chapitre 012),

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote	
<i>Votants</i>	76
<i>Pour</i>	76
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	

Fait à Virazeil, le 4 juillet 2019

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération

Publication / Affichage

Le 8 juillet 2019